

CONSEIL MARITIME ULTRAMARIN DU BASSIN ANTILLES

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 FÉVRIER 2018

PROCÈS VERBAL



ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège 1 :

- M. Franck ROBINE, Préfet de la Martinique, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles
- M. Eric MAIRE, Préfet de la région Guadeloupe, Préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
- M. le Contre-Amiral René-Jean CRIGNOLA, Commandant de la Zone Maritime Antilles
- M. Jean-Luc VASLIN, Directeur de la Mer de la Guadeloupe
- M. Michel PELTIER, Directeur de la Mer de la Martinique
- M. François BOYER, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe
- M. Patrick BOURVEN, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique
- M. Marc FABRE, représentant la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe
- M. Pol KERMORGANT, représentant la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Guadeloupe
- Mme Dominique BONNISSENT, représentant la Direction des Affaires Culturelles de la Guadeloupe
- M. Didier ROUX, représentant l'Agence Régionale de Santé de la Guadeloupe
- M. Alain PIBOT, représentant la Directrice du Conservatoire du littoral
- M. Jean-Jacques POURTEAU, représentant le Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité
- M. Xavier DELLOUE, représentant la Direction du Parc National de la Guadeloupe
- M. Jérôme ROCH, Directeur régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de la Guadeloupe
- M. Yves de MONTGOLFIER, représentant le Directoire du Grand Port Maritime de la Guadeloupe
- Mme Claudine BOURHIS, Directrice inter-régionale Antilles-Guyane de Météo France

M. Emmanuel THOUARD, délégué régional de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) aux Antilles-Guyane

Étaient également présents :

M. Olivier LAROUSSINIE, Délégation à la mer et au littoral au Ministère de la transition écologique et solidaire

Mme Pascale FAUCHER, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe

Mme Sophie BRUGNEAUX, Agence française pour la biodiversité

M. Pierre-Michel BON-GLORO, Direction de la Mer de la Guadeloupe

Mme Oriane RAULET, Direction de la Mer de la Guadeloupe

M. Dominique PILLU, Direction de la Mer de la Guadeloupe

Mme Lucie CALME, Direction de la Mer de la Guadeloupe

Mme Lise JEAN-LOUIS, Direction de la Mer de la Martinique

M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, Direction de la Mer de la Martinique

M. Guillaume NARDIN, Direction de la Mer de la Martinique

Mme Liliane VAILLANT, Direction de la Mer de la Martinique

Collège 2 :

M. Louis BOUTRIN, Conseiller exécutif de la Collectivité territoriale de la Martinique

M. Jean-Marie HUBERT, représentant le Président du Conseil régional de la Guadeloupe

Mme Brigitte RODES, représentant la Présidente du conseil départemental de la Guadeloupe

M. Ambroise LAKE, Conseiller territorial de Saint-Martin

M. Steven PATRICK, Conseiller territorial de Saint-Martin

Mme Micheline JACQUES, Présidente de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy

Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Guadeloupe

Mme Marie-France TOUL, Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique

M. Yvon PAQUIT, Conseiller Communautaire représentant le Président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

M. Thierry MARECHAL, Conseiller communautaire représentant le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

M. Dominique BIRAS, représentant le Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence de la Guadeloupe

Étaient également présents :

M. Jean-Claude NELSON, conseiller régional, Conseil régional de la Guadeloupe

Mme Jessica JULAN-AUBOURG, Conseil régional de la Guadeloupe

M. Nicolas DIAZ, Conseil régional de la Guadeloupe

M. Stéphane JEREMIE, Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Mme Odyle ESPAIGNET-BATTA, Communauté d'Agglomération Cap Excellence de la Guadeloupe

Collège 3 :

Mme Nadège CARTI-SINNAN, représentant le Président de la Chambre Économique multi-

professionnelle de Saint-Barthélemy

M. Christophe FOUCAULT, représentant la Présidente du Cluster maritime de la Guadeloupe

M. Charly VINCENT, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des îles de la Guadeloupe

M. Charles AGATHE, représentant le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de la Martinique

M. Olivier MICHEL, représentant le Président du Comité du Tourisme des îles de la Guadeloupe

M. Olivier KREMER (Akuo Energy), représentant le Président du syndicat des énergies renouvelables

M. Frédéric JOSSIER, Président de la station de pilotage de la Guadeloupe

Mme Michèle MONTANTIN, Présidente de l'Union maritime et portuaire de la Guadeloupe

Collège 5 :

Mme Agnès FLEURY, représentant le Président de la Fédération Française de voile (via la Ligue de Guadeloupe)

Était également présente :

Mme Sylvie HARLE, Fédération française de Voile

Collège 6 :

Mme Michela ADIN, Directrice de l'Office de l'eau de la Martinique

M. Jean-Paul ALARIC, Directeur de l'École de formation professionnelle maritime et aquacole de la Martinique

M. Claude BOUCHON, professeur émérite à l'université des Antilles

Mme Thérèse MARIANNE-PEPIN, Présidente de l'Institut régional de pêche et de marine de la Guadeloupe

Étaient également présentes :

Mme Gaëlle HIELARD, Office de l'eau de la Martinique

Mme Marie-Elise DONGAL, Office de l'eau de la Guadeloupe

Mme Sophie KANOR, Office de l'eau de la Guadeloupe

Hors collègues :

M. Alan QUENTRIC, Cerema

Pouvoirs :

Collège 1 :

M. Philippe ARDANAZ, Ambassadeur de France auprès des États de la Caraïbe Orientale (pouvoir à M. Eric MAIRE),

Collège 2 :

Mme Aurélie NELLA, Conseillère exécutive de la Collectivité territoriale de la Martinique (pouvoir à Mme Marie-France TOUL)

Collège 3 :

M. Emmanuel LISE, Président du Cluster maritime de la Martinique (pouvoir à M. Christophe FOUCAULT)

ÉTAIENT ABSENTS :

Collège 1 :

Mme Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ou son représentant
Le Président du directoire du grand port maritime de la Martinique ou son représentant

Collège 2 :

Le Président du Conseil Territorial de Saint-Barthélemy ou son représentant
Le Président de la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud de la Martinique ou son représentant
Deux maires de la Martinique proposés par l'Association des Maires de la Martinique ou leurs représentants
Le Président de la Communauté d'agglomération du Nord Basse Terre de la Guadeloupe ou son représentant
Le Président de la Communauté d'agglomération du Nord Grande Terre de la Guadeloupe ou son représentant
La Présidente de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe de la Guadeloupe ou son représentant
Le Président de la Communauté d'agglomération La Riviera du Levant de la Guadeloupe ou son représentant
La Présidente de la Communauté de communes de Marie-Galante ou son représentant

Collège 3 :

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique ou son représentant
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guadeloupe ou son représentant
Le Président de la Chambre économique multi-professionnelle de Saint-Barthélemy ou son représentant
Le Président de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin ou son représentant
Le Président de l'Union des aquaculteurs d'outre-mer ou son représentant
Le Président du Comité du tourisme de Martinique ou son représentant
Le Président de la Fédération Française des ports de plaisance ou son représentant
Le Président de la Fédération des industries nautiques ou son représentant
Le Président du Groupement des industries de construction et activités navales ou son représentant
Le Président du syndicat des transitaires de la Martinique ou son représentant

Collège 4 :

Un représentant du syndicat CDMT – Centrale Démocratique Martiniquaise du Travail
Un représentant du syndicat CSTM – Centrale Syndicale des Travailleurs Martiniquais
Un représentant du syndicat CGTG – Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe
Un représentant du syndicat UGTG – Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe

Collège 5 :

Le Président l'Association de sauvegarde du patrimoine martiniquais ou son représentant

Le Président de l'association Ti Té ou son représentant
Le Président de l'association Coral Restoration Saint-Barth ou son représentant
Le Président de l'association de gestion de la réserve nationale naturelle de Saint-Martin ou son représentant
Le Président de la Fédération Française de motonautisme ou son représentant
Le Président de la Fédération Française d'études et de sports sous-marins
Le Président de l'association « Surfrider » foundation ou son représentant
Le Président de l'Alliance Française pour la Promotion de la Plaisance et de toutes les pêches en mer ou son représentant
Le Président de l'association « Expédition Septième Continent »

Collège 6 :

M. Dominique LABAN, Directeur de l'office de l'eau de la Guadeloupe

Le quorum étant atteint, le Préfet de la Guadeloupe ouvre la plénière du CMUBA à 9h45.

1/ ACCUEIL ET INTRODUCTION

Après l'accueil des participants, **Eric Maire, Préfet de la région Guadeloupe** souligne les principaux piliers de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) : « un potentiel de développement du milieu marin, la protection des milieux, le rayonnement de la France dans la zone ».

Le Préfet s'excuse de son absence de cet après-midi, il va présider l'hommage rendu au Préfet Erignac, 20 ans après son assassinat en 1998).

Franck Robine, Préfet de Martinique remercie les services de l'État et le délégué national à la mer et au littoral pour sa présence. Il remercie aussi l'amiral, chef des forces armées aux Antilles françaises, et souligne le fort besoin de l'appui de la Marine Nationale y compris pour les affaires civiles, ainsi que les représentants des collectivités territoriales et locales. Leur présence démontre la nécessaire concertation au sein de cette instance.

Sur l'aspect de la sécurité en mer, en tant que délégué du gouvernement à l'Action de l'État en Mer (AEM), l'année 2017 a été extrêmement dure notamment lors du pic de la saison cyclonique, avec les cyclones Irma, José et Maria. Le Préfet remercie également tous les professionnels de la mer qu'ils aient ou non fait l'objet de réquisitions, et tous les services qui ont contribué à cette solidarité territoriale.

Le Préfet évoque l'arrêté SURNAV, qui doit permettre de mieux protéger le littoral du bassin Antilles notamment par rapport aux flux des bateaux de croisière. L'un des atouts du bassin pour le secteur de la croisière est celui de la sécurité maritime, c'est un avantage compétitif avec un CROSS de grande qualité.

Le deuxième atout est l'environnement. Des réflexions poussées sont menées sur les particules fines afin d'être au plus haut niveau sur les exigences environnementales. Parmi les autres problématiques, il y a bien sûr la contamination du milieu marin côtier à la chlordécone, ainsi que les sargasses, dont des arrivées massives sont prévues dans les semaines à venir.

Le Préfet termine en souhaitant que le CMUBA unifie les points de vue de tous et qu'il soit suffisamment concret pour que tous les acteurs et professionnels de la mer puissent y trouver un aspect bénéfique.

Jean-Luc Vaslin, directeur de la mer de la Guadeloupe, remercie les 42 membres présents ou représentés ce matin, avec une mention particulière pour ceux venant des îles du Nord et de la Martinique. Il précise que l'ordre du jour a été modifié pour aborder les sujets stratégiques durant la matinée et laisser les modalités plus techniques de fonctionnement de l'instance pour l'après-midi.

Ainsi, l'arrêté interpréfectoral de composition du CMUBA a été modifié le 15 janvier 2018 afin de tenir compte d'évolutions institutionnelles (création de l'Agence française pour la biodiversité, mise en place des Comités de l'eau et de la biodiversité en Guadeloupe et en Martinique, disparition d'une association de Saint-Barthélemy, nomination de nouveaux directeurs des Offices de l'eau en Guadeloupe et en Martinique).

Pour autant l'équilibre entre les territoires n'est pas modifié et le CMUBA comprend toujours 80 membres répartis en 6 collèges.

S'agissant de la date de cette présente plénière, elle était initialement prévue en novembre 2017 mais les préfets, présidents du CMUBA, ont souhaité la reporter compte tenu des événements

cycloniques de septembre 2017.

Le PV de la plénière du 8 mars 2016 est soumis au vote :

Un représentant de la Communauté d'agglomération Cap Excellence demande à ce que le nom de la « Communauté d'Agglomération du Sud Grande Terre » soit remplacé par « Communauté d'Agglomération Cap Excellence » dans le procès-verbal.

Vote d'adoption du PV de la plénière du 8 mars 2016, sous réserve de prendre en compte cette modification :

- Abstentions : 3 (pour 3 personnes non présentes à la plénière de mars 2016).
- Contre : 0.

Le PV de la plénière du 8 mars 2016 est adopté.

2/ LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA MER ET LE LITTORAL ET L'ÉLABORATION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE BASSIN

Cf. annexe 1 : support présenté en séance.

Olivier Laroussinie, délégué à la mer et au littoral – Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, intervient au sujet de la SNML (Stratégie nationale pour la mer et le littoral) adoptée par décret le 23 février 2017. Les axes stratégiques de la stratégie nationale sont déclinés au travers des DSF (Documents stratégiques de façade) pour chaque façade en métropole, et des DSB (Documents stratégiques de bassin) pour chaque bassin outre-mer. La France, par sa grande présence à l'échelle du monde, constitue une véritable « Nation maritime » et l'outre-mer représente 80 % des surfaces maritimes de la France.

La SNML repose sur 4 objectifs :

- la transition écologique pour la mer et le littoral,
- le développement de l'économie bleue durable,
- le bon état écologique et la préservation d'un littoral attractif,
- le rayonnement de la France.

Pour le Gouvernement, la mise en œuvre passe par la rédaction d'une feuille de route pour la mer, définie par le ministre Nicolas Hulot. Cinq défis ont été retenus lors du dernier Conseil Interministériel pour la Mer (CIMER) en novembre 2017 :

- protéger et restaurer les milieux marins,
- anticiper l'évolution du trait de côte dans un contexte de changement climatique,
- développer les énergies marines renouvelables,
- accompagner nos filières maritimes dans la transition écologique et énergétique et face au défi de la compétitivité,
- réussir la transformation de nos grands systèmes portuaires.

Le Premier ministre Édouard Philippe a demandé à Nicolas Hulot de mettre en place un plan d'actions spécifiques pour les Outre-mer : M. Laroussinie est donc présent ce jour afin de faire des retours de terrain au ministre et au Premier ministre.

Le second exercice est celui de la planification stratégique avec des adaptations de calendriers entre la métropole et l'outre-mer : le calendrier est plus souple pour la métropole (où les DSF sont attendus pour 2019), mais il faut toutefois garder une démarche pro-active et dynamique pour les

DSB.

M. Charly Vincent, président du Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins (CRPME) des Îles de Guadeloupe : « Quels moyens l'État va-t-il mettre en place pour être à la hauteur de ses ambitions ? Il n'y a même pas de ministre dédié à la mer aujourd'hui. Quelle est notre politique de coopération avec les pays voisins, en particulier pour la pêche illégale ? Les frontières sont définies mais non respectées (problème avec la Dominique, Sainte-Lucie, Antigua, etc.). Cette coopération doit être développée sans forcément passer par Bruxelles. Beaucoup de produits illicites transitent d'île en île et souvent c'est le pêcheur français qui se fait arrêter. Sans moyens financiers, ni actions concrètes, on ne pourra pas y arriver. »

M. Olivier Laroussinie, délégué à la mer et au littoral – Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : « M. Nicolas Hulot est le ministre en charge de la mer, il est en charge de travailler tous les sujets transversaux liés à la mer, en interministériel. Pour la pêche maritime, c'est bien le ministère de l'agriculture qui en a la charge. Il est à noter que les questions de lutte contre la pêche illégale sont bien inscrites dans le plan d'actions de la SNML. »

M. Charly Vincent, Président du Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins (CRPME) des Îles de Guadeloupe : « Sur l'état des stocks et des ressources halieutiques, l'opérateur IFREMER n'est pas présent et se désengage de la zone Antilles, et encore plus de la Guadeloupe. On ne peut plus attendre, il faut des éléments probants et des réponses concrètes à nos problèmes. »

M. Emmanuel Thouard, délégué régional de l'Ifremer : « L'Ifremer ne se désengage pas des Antilles, et au contraire s'engage depuis longtemps à proposer une gestion des ressources halieutiques au niveau international via sa représentation à la COPACO (Commission Pêche de l'Atlantique Centre Ouest), à l'ICCAT (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique). L'Ifremer a certes des moyens limités mais se bat pour que ces moyens soient pérennisés, »

M. Olivier Laroussinie, délégué à la mer et au littoral – Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : « Les données sont grandement basées sur celles que rapportent les pêcheurs eux-mêmes. »

M. Emmanuel Thouard, délégué régional de l'Ifremer va dans le sens de M. Laroussinie et explique qu'il est indispensable que la connaissance de la ressource, qui vient des pêcheurs eux-mêmes (SIH, fiches de pêche) soit améliorée. Il précise que le SIH (Système d'Informations Halieutiques) a été délégué à un prestataire en Guadeloupe, ce qui a entraîné des problèmes d'organisation et d'échantillonnage, mais ceci semble être du passé, et maintenant les données doivent être disponibles. C'est un préalable indispensable afin d'avancer des arguments concernant la gestion de la ressource halieutique.

M. Christophe Foucault, vice-président du Cluster maritime de la Guadeloupe, informe les membres du CMUBA que le cluster maritime va recevoir la société WWPD concernant les énergies marines renouvelables (EMR), et informe que tous ceux qui souhaitent les rencontrer sont les bienvenus.

Mme Sylvie Gustave-dit-Duflo, présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Guadeloupe et vice-présidente du Conseil régional : « Dans les grands défis nationaux, en particulier dans les items de la SNML concernant la protection des milieux et des traits de côte, il

faudra faire apparaître les enjeux ultra-marins de façon dédiée et spécifique. »

M. Olivier Laroussinie, délégué à la mer et au littoral – Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : « Il y a un appel d'offre spécifique pour l'outre-mer concernant tant la biodiversité que le trait de côte. Il y aura des actions à amender pour tenir compte de ce qui remontera au travers du CMUBA. »

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique rappelle que le CMUBA avait formulé un avis sur la SNML en octobre 2016. Il donne ensuite la parole aux représentants élus du CMUBA au Conseil national pour la mer et les littoraux (CNML).

M. Louis Boutrin, conseiller exécutif à la Collectivité territoriale de Martinique : « Il y a 2 semaines, a eu lieu une réunion du Conseil national de la mer et des littoraux, sous la présidence du ministre Nicolas Hulot,

Quelques éléments introductifs :

- il n'y a pas de date définie comme échéance sur les DSB outre-mer alors que les enjeux y sont très forts,
- il est nécessaire d'une part, de mettre en place une cohérence avec l'ensemble des outils de planification et d'autre part, d'associer les collectivités et les populations sur la thématique de la mer.

Dans le cadre des travaux sur le DSB, il y a effectivement des axes de travail intéressants sur la plaisance, les EMR (ex : éolien off-shore dont les techniques évoluent rapidement), les ressources marines, etc. Il ne faut néanmoins pas oublier les problématiques environnementales, la pollution d'origine agricole et notamment le chlordécone qui a provoqué l'interdiction de 33 % des zones de côtes pour la pêche.

Une autre préoccupation porte sur le transfert de compétence de la gestion des ressources minières vers les collectivités, prévu dans la loi depuis 2000, et dont le décret d'application a été publié hier 5 février 2018.

Enfin, il est indispensable de rappeler que les outre-mer subissent les conséquences du changement climatique et notamment le recul du trait de côte. Le Président de la République s'est d'ailleurs engagé sur une action dans ce sens au Sénégal lors d'un déplacement récent. »

M. Jean-Marie Hubert, représentant le président du Conseil régional de Guadeloupe, « Avec 11 millions de km², 97 % de la ZEE française et 80 % biodiversité française dans les outre-mer, la représentation des Outre-mer au sein du CNML n'est actuellement pas à la hauteur.

La croissance bleue est une action forte et dynamique dans laquelle s'engage la Région Guadeloupe. La Guadeloupe prélève seulement 2 % des pélagiques qui traverse les eaux territoriales, alors que les conventions avec les pays voisins permettent aux Japonais d'en prélever autant. La flotte de pêche des Antilles françaises doit être adaptée à l'environnement géographique.

Par ailleurs, il faut sortir de cette histoire guadeloupéenne qui a toujours tourné le dos à la mer. La région Guadeloupe veut y contribuer en agissant sur plusieurs aspects : la protection des fonds marins, le développement de la pêche et de l'aquaculture mais également une croissance du transport maritime de passagers avec, par exemple, la mise en place de bus de mer dans le Grand Cul-de-sac marin afin de désengorger l'axe Pointe-à-Pitre – Baie-Mahault.

Il y a enfin un enjeu fort de formation, qui doit aussi être au cœur de nos préoccupations, il est important de l'inscrire dans le DSB. »

M. Michel Peltier, Directeur de la mer de la Martinique précise qu'il ne faut pas confondre la représentation au sein du CNML et celle au sein de l'AFB. Tous les CMU et CMF sont représentés

au sein du CNML (MM. Boutrin et Hubert). Il précise que le DSB va s'élaborer en 4 étapes (cf. annexe 1) :

- l'état de l'existant, c'est-à-dire « de quoi nous partons ». Le 1^{er} livrable sera présenté par le CEREMA durant la matinée.
- la définition des objectifs stratégiques, c'est-à-dire « vers quoi nous voulons aller », « quel serait notre bassin sur un pas de temps à définir (10, 20 ans, etc.) » ? Il y a une obligation de spatialiser les activités en mer, ce qui suppose des arbitrages pour donner des vocations par secteur de notre territoire et ainsi éviter les conflits d'usage,
- les modalités d'évaluation et de mise en œuvre,
- le plan d'actions.

Il y a un besoin de cohérence des outils de planification. Le DSB est le document le plus haut dans la hiérarchie des documents relatifs au milieu maritime. Les plans/schémas et programmes portant exclusivement sur la mer ou les aménagements en mer demandant des études d'impacts devront être en compatibilité avec le DSB. Il existe également une obligation un peu plus faible de prise en compte pour les plans/schémas et programmes susceptibles d'avoir une incidence significative sur la mer (schéma sur terre ayant un impact en mer).

Il propose quelques recommandations pour l'élaboration du DSB :

- être vigilant pour parvenir à rester à la bonne échelle, celle du « bassin maritime » dans tous les sujets traités, par exemple sur les poissons pélagiques qui traversent les eaux du bassin. Ceci impose que les modalités sur les territoires soient convergentes. Il faudra identifier les conditions de mutualisations possibles (exemple de la navigation de plaisance) ;
- rechercher une valorisation de nos patrimoines communs (cultures des îles, biodiversité et protection face aux espèces invasives, etc) ;
- travailler sur des thèmes transversaux, par exemple celui de la formation : doit-elle être territoriale, interrégionale voire internationale en intégrant des écoles dans la Caraïbe, comme en Jamaïque où il existe une formation des officiers de la marine marchande ?
- être un bassin exemplaire, moteur, porteur. »

Mme Michèle Montantin, présidente de l'Union maritime et portuaire de la Guadeloupe : « Il ne faut pas faire de la stratégie pour faire de la stratégie. Les problématiques territoriales sont déjà existantes, elles sont bien connues, par exemple sur la pollution des eaux marines. Agir, cela appelle à beaucoup de pragmatisme, car c'est excitant de croire que l'on peut aller au-delà de notre territoire mais notre premier souci est d'arrêter la pollution de nos eaux côtières. Nous avons un devoir au niveau de la Guadeloupe sur ce qu'on a le droit de faire ou pas. Ceux qui font le droit doivent le faire connaître, et le faire respecter. Il semble nécessaire d'avoir une stratégie d'abord chez nous avant d'aller plus loin.

La priorité est de mener des actions concrètes sur nos territoires. »

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique confirme que le pragmatisme sera une obligation dans tous ces travaux.

Ainsi, le secrétariat du CMUBA a réalisé une synthèse des stratégies et actions déjà identifiées et existantes sur le bassin Antilles. C'est un travail nécessaire, car il y a un besoin d'unifier l'ensemble de ce qui existe déjà et qui s'applique sur la mer, et d'inscrire ce que nous faisons dans une orientation stratégique de long terme, par exemple sur les investissements portuaires (exemple de l'écluse de Panama et stratégie des acteurs privés). L'idée est d'avoir une vision unifiée, afin de rester pragmatique. Le DSB est donc en 1^{er} lieu le document qui regroupe l'ensemble des orientations stratégiques s'exerçant sur la mer.

Concernant les orientations territoriales, chaque acteur jouera son rôle sur son territoire.

M. Jean-Marie Hubert, représentant le président du Conseil régional de la Guadeloupe : « Le bassin a une limite territoriale et nous connaissons déjà un souci sur ces délimitations. Nous n'avons que des inconvénients liés aux accords de partenariat économiques et nous devrions ainsi affiner nos arguments lors des négociations avec eux. »

Mme Agnès Fleury, représentant le président de la Fédération Française de Voile : « Pour le développement de l'activité maritime, la difficulté majeure reste la formation. Si on ne développe pas une filière de formation maritime, on n'arrivera pas à progresser. Il faut se battre et investir dans ce secteur : à titre d'exemple, les épreuves des concours de la Marine marchande ont lieu aux Antilles à 2 h du matin compte tenu du décalage horaire, ce n'est plus acceptable.

Mme Marie-France Toul, présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique : « Pour que la stratégie soit efficace, il faut qu'elle soit déclinée de manière opérationnelle en faisant apparaître clairement les actions et les moyens : les acteurs (= le "qui fait quoi") et surtout les financements (= le "qui paye quoi") devront être explicités. »

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique : « Effectivement il faut arriver comme pour les SDAGE (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) à mettre en place des mesures. Il y a des outils (Offices de l'eau, AFB, etc.) dotés de moyens qu'il faudra identifier et mobiliser. »

M. Alain Pibot, représentant la directrice du Conservatoire du littoral, s'interroge sur le périmètre du DSB : quid du DPM et de la zone des 50 pas géométriques ? Le DSB doit-il intégrer le DPM sec et tenir compte des effets de la terre sur la mer ?

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique : « La vraie plus-value du DSB porte sur la mer. Concernant le littoral, l'effet de la mer sur la terre est pris en compte (gestion risque/trait de côte), et avec les outils et stratégies déjà existants sur le terrestre, il y a des actions concrètes pour le milieu marin. L'idée est donc de chercher le dialogue plus que la superposition afin d'articuler le DSB avec les autres stratégies. »

Mme Brigitte Rodes, vice-présidente du Conseil départemental de la Guadeloupe : « Depuis 1983 ce lieu appartient au Conseil Général, arraché de haute lutte à l'État par Mme Lucette Michaux-Chevry, et espère que les membres du CMUBA trouvent le site agréable. La politique de bassin est chère à l'État depuis quelques années, ce que l'on peut comprendre en tant que Caraïbéen. Les accords de partenariat doivent être inclus dans le DSB pour que les voisins de la Caraïbe y soit également associés. »

M. Jean-Luc Vaslin, Directeur de la mer de la Guadeloupe : « En ce qui concerne la question relative à la formation, il faut effectivement des marins, mais aussi des professionnels dans les chantiers, des mécaniciens, des techniciens, des pêcheurs, etc. pour développer le secteur marin. Le Premier ministre a lancé un chantier sur la formation professionnelle maritime dans les outre-mer en octobre dernier. Il est nécessaire de développer la complémentarité entre les territoires. »

M. Franck Robine, préfet de la Martinique rappelle que la ministre du travail a lancé le Plan d'investissement pour les compétences : 15 milliards d'euros seront investis sur la formation professionnelle pendant le mandat présidentiel avec une enveloppe réservée pour l'outre-mer et une pour les actions innovantes en matière de formation professionnelle.

3/ ÉTAT DES LIEUX DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE BASSIN

Cf. annexe 2 : support présenté en séance.

Mme Oriane Raulet, direction de la mer de la Guadeloupe : « Dans tout le travail sur le DSB, le fil conducteur est de s'appuyer au maximum sur ce qui existe déjà. Pour l'état des lieux, la méthode mise en œuvre a consisté à recenser les données existantes (notamment par les analyses stratégiques régionales réalisées en Guadeloupe et en Martinique par les Agences des aires marines protégées) et à identifier les données manquantes.

Le travail d'état des lieux présenté ce jour n'est pas complet notamment pour les îles du Nord, car les travaux de relecture par le réseau d'experts du CSTE (Conseil scientifique technique et économique) du CMUBA ont été menés à partir de septembre 2017, soit pendant la crise cyclonique : ce travail a donc été réalisé seulement avec les personnes ressources identifiées en Guadeloupe et en Martinique. Les experts de Saint-Martin et Saint-Barthélemy seront sollicités dans les semaines à venir par la Direction de la mer de la Guadeloupe. Le secrétariat du CMUBA a obtenu une rallonge dans le contrat avec le Cerema pour travailler spécifiquement sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy en 2018 : le travail réalisé sera donc tout aussi qualitatif.

En tout état de cause, l'état des lieux est un document qui doit être co-construit, il ne faut donc pas hésiter à faire remonter toutes vos remarques. »

M. Alan Quentric, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) remercie l'accueil des Directions de la mer de la Guadeloupe et de la Martinique qui ont permis la présence du CEREMA ce jour.

Alan Quentric réalise la présentation du support ci-joint (cf. annexe 2).

M. Yvon Paquit, représentant le président de la Communauté d'Agglomération Centre Martinique : « L'état des lieux est intéressant, mais il doit étalonner les menaces, les risques. Il faut quantifier les éléments identifiés : ces indicateurs quantifiables sont indispensables pour suivre l'évolution dans le temps. »

M. Louis Boutrin, conseiller exécutif à la Collectivité territoriale de Martinique rejoint M. Paquit et demande à ce que le diagnostic soit plus affiné. Il manque une approche transversale dans l'exposé ainsi qu'une évaluation des politiques publiques déjà mises en place.

M. Franck Robine, Préfet de la Martinique approuve cette idée d'introduire une partie évaluative avant de définir une stratégie, tout en rappelant que l'exercice demandé est bien celui d'un état des lieux.

Mme Agnès Fleury, représentant le président de la Fédération française de voile : « Le CEREMA a-t-il eu l'occasion d'aller à la rencontre des acteurs sur le terrain – car ce sont eux qui viendront alimenter les réflexions – ou bien s'agit-il uniquement d'un travail bibliographique ? »

M. Alan Quentric, CEREMA : « Le travail est essentiellement bibliographique mais avec des relectures de personnalités compétentes en local sollicitées par les Directions de la Mer. C'est pour l'instant la version provisoire de l'état des lieux qui va s'enrichir en partie grâce aux membres du CMUBA. »

Mme Micheline Jacques, présidente de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy : « La pêche n'est pas négligeable à St-Barthélemy, car il y a 31 bateaux de pêche, 42

marins pêcheurs et entre 800 kg et 1 tonne de pêche par bateau et par semaine »

Mme Jessica Julan-Aubourg, Conseil régional de Guadeloupe : « Y a-t-il une possibilité de créer un portail numérique pour que chacun puisse livrer toutes les ressources bibliographiques disponibles afin d'amender le diagnostic et d'être aussi exhaustif que possible ? »

M. Charly Vincent, président du Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins (CRPMEM) des îles de Guadeloupe : « Il y a une mauvaise évaluation de la filière pêche de la Guadeloupe, car le SIH a été défaillant. Les données 2015 sont fausses pour la Guadeloupe. De plus, il faut que Saint-Barthélemy soit inclus dans les chiffres de la Guadeloupe.

L'IFREMER ne partage pas ses données et je souhaite que cela soit le cas. Il y a nécessité d'une véritable volonté étatique concernant le domaine de la mer : ce n'est pas normal par exemple que ceux qui viennent nous sauver en mer soient des bénévoles ! »

M. Jean-Luc Vaslin, Directeur de la mer de la Guadeloupe : « Il faut dans le cadre de ce conseil, se coordonner, échanger et avoir un regard critique, ce que nous sommes en train de faire. Concernant les données de la pêche, elles reposent en effet sur la bonne volonté des pêcheurs à les fournir aux observateurs du SIH et dans le cadre de leurs obligations déclaratives. »

M. Charles Agathe, représentant le président du Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins (CRPMEM) de Martinique : « Nous sommes les membres du CMUBA, et sommes dans une RUP. Quand nous sommes à Bruxelles, nous sommes noyés dans la pêche française. Les RUP espagnoles et portugaises sont privilégiées par rapport à nous. Aux Antilles chaque marin pêcheur est un chef d'entreprise et nous n'avons rien à voir avec le modèle breton ou méditerranéen. Il y a un véritable enjeu de défendre la pêche des outre-mer dans les instances nationales. Le conseil peut-il trouver une solution à ce problème ? »

M. Franck Robine, Préfet de la Martinique, rappelle que le Président du comité des pêches de Martinique est le second vice-président du comité national des pêches, et qu'à ce titre il pèse dans les échanges nationaux, notamment dans l'engagement du Président de la République aux côtés du Président de la Commission européenne pour engager cette dernière sur la voie de la modernisation de la flotte de pêche des RUP. »

M. Eric Maire, Préfet de la Guadeloupe, remercie l'ensemble des membres du CMUBA pour cette matinée très riche et encourage chacun à prendre part aux travaux à venir. Il annonce son départ ainsi que celui de M. Franck Robine, Préfet de la Martinique, d'abord pour répondre aux sollicitations de la presse, puis comme annoncé en début de séance, pour répondre à d'autres obligations.

4/ MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE BASSIN

Cf. annexe 3 : support présenté en séance.

M. Jean-Baptiste Maisonnave, Direction de la mer de la Martinique : « La méthodologie pour passer de l'état des lieux à la stratégie consiste à effectuer une analyse AFOM (atouts, forces, opportunités, menaces) pour chaque pilier identifié du DSB. Cette analyse AFOM puis l'élaboration des axes stratégiques et d'un plan d'action reposent d'une part sur l'état des lieux et d'autre part sur

un travail réalisé par le secrétariat du CMUBA, la création d'une banque de données OSEA (= Orientations Stratégiques Existantes aux Antilles) qui a permis de capitaliser tout ce qui a déjà été réalisé en termes de programmes, plans, stratégies... Bien sûr, ces analyses seront travaillées dans des commissions spécialisées qui se réuniront en 2018 et auxquelles vous serez associés. »

M. Guillaume Nardin, Direction de la mer de la Martinique, présente l'analyse AFOM et quelques axes stratégiques pour la filière nautisme (voir support ci joint).

Mme Oriane Raulet, Direction de la mer de la Guadeloupe, présente l'analyse AFOM de la filière pêche et de la thématique « environnement marin » (voir support ci joint).

Pause déjeuner

M. Jean-Luc Vaslin, directeur de la mer de la Guadeloupe, invite tous les membres qui souhaitent réagir aux présentations de la fin de la matinée à s'exprimer.

Mme Sylvie Gustave-dit-Duflo, présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Guadeloupe et vice-présidente du Conseil régional : « En Guadeloupe, la création de l'agence régionale de la biodiversité pour laquelle la Région s'est fortement engagée doit être prise en compte dans ces travaux. »

M. Louis Boutrin, conseiller exécutif à la Collectivité territoriale de Martinique : « Il faut également prendre en compte la création du parc naturel marin de la Martinique ainsi que les réserves naturelles de Sainte-Anne et de la Caravelle. »

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique : « Effectivement la version actuelle de l'état des lieux doit être amendée par tous les membres. Le DSB s'appliquera pour une période de 6 ans avec des points d'étape annuels lors de la plénière. La mise en place d'un site de partage d'informations bibliographiques sera également réalisée. »

5/ VOTES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DU CMUBA

Cf. annexe 4 : support présenté en séance.

M. Jean-Luc Vaslin, directeur de la mer de la Guadeloupe : « Nous allons soumettre plusieurs documents à votre vote.

Tout d'abord, il est proposé de modifier le règlement intérieur adopté lors de la première plénière de mars 2016 afin d'améliorer le fonctionnement du Conseil, pour le rendre plus fluide. En ce sens, les modifications proposées sont les suivantes : suppression de la commission permanente, possibilité de saisine des membres du CMUBA par voie électronique, modification des conditions de reconvoque si le quorum n'est pas atteint le jour de la plénière.

Les directeurs de la mer s'engagent à ce que le conseil plénier se réunisse au maximum tous les 12-14 mois.

Mme Michela Adin, directrice de l'Office de l'eau de la Martinique : « La suppression de la commission permanente (composé du collège 1 – État et du collège 2 – Collectivités Territoriales)

entraîne le fait que certains collègues (notamment les professionnels) ne seront plus associés à certains travaux. »

M. Yvon Paquit, Communauté d'Agglomération Centre Martinique confirme les inquiétudes formulées par Mme Adin et insiste sur le fait que pour préparer le DSB, il faudra aussi des techniciens émanant des autres collègues.

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique rappelle que la commission permanente, composée de 30 membres, fait doublon avec la plénière, car elle s'apparente à une « mini-plénière ». Le travail des membres se fera en commissions spécialisées, composées de membres de tout collègue, qui auront des avis à rendre qui seront remontés à la plénière. C'est la commission DSB qui est composée uniquement des membres des collègues 1 et 2 : cette commission est imposée par les textes et elle est maintenue. »

Mme Michela Adin, directrice de l'Office de l'eau de la Martinique souhaite donc connaître les commissions spécialisées qui vont être mises en œuvre.

M. Jean-Marie Hubert, représentant le Président du Conseil régional de Guadeloupe demande que soient clarifiées les missions de chaque commission.

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique : « La commission DSB – composée des membres des collègues 1 et 2 – a pour objectif d'élaborer le DSB. À ce titre, elle peut solliciter des commissions spécialisées créées par le Conseil pour un avis ou un travail. S'agissant des commissions spécialisées, leur fonctionnement est prévu dans le règlement intérieur : elles seront composées de 16 membres du Conseil et pourront solliciter des personnes extérieures, reconnues pour leur compétence. »

M. Jean-Luc Vaslin, directeur de la mer de la Guadeloupe : « On recherche un fonctionnement plus pragmatique du CMUBA, mais celui-ci n'est pas figé dans le temps. Il pourra être modifié au fur et à mesure lors des prochaines assemblées plénières si vous le jugez nécessaire. »

M. Emmanuel Thouard, délégué régional de l'Ifremer : « Pour les commissions spécialisées, leur composition doit-elle être paritaire entre collègues ? »

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique : « Il a plutôt été recherché une parité territoriale, puisque les commissions sont composées au maximum de 16 membres. La collégialité est assurée par la plénière. Pour les commissions spécialisées, l'idée est de travailler en fonction des bonnes volontés, donc sur la base du volontariat. »

Mme Michèle Montantin, présidente de l'Union maritime et portuaire de la Guadeloupe : « C'est une bonne idée de supprimer la commission permanente, mais il faut avoir le souci que les groupes de travail soient opérationnels. Le poids privé/public au sein des commissions est également un sujet d'attention. En tout état de cause, il est nécessaire que les conclusions des travaux de chaque commission soient remontées rapidement à l'ensemble des membres du CMUBA : le rôle du secrétariat sera donc essentiel pour apporter du grain à moudre au DSB. Les commissions doivent-elles être systématiquement composées de tous les territoires membres ? »

M. Jean-Luc Vaslin, directeur de la mer de la Guadeloupe : « Les secrétariats devront en effet faire remonter les informations et être au centre du système dans le sens où les secrétariats devront rendre compte de ce qui se passe en commission. Quant aux commissions, oui, elles devront

s'adapter au périmètre en fonction de leur sujet et pourront faire appel autant que de besoin à des membres extérieurs. »

M. Jean-Marie Hubert, représentant le président du Conseil régional de Guadeloupe : « La reconvoction 1 heure après le jour même doit être mentionnée dans le RI. »

M. Yvon Paquit, représentant le Président de la Communauté d'Agglomération Centre Martinique , souhaite apporter un amendement sur la possibilité de reconvoction de la plénière. Il est d'accord avec cette souplesse sauf lorsqu'il faudra voter l'adoption du DSB, auquel cas le quorum devra obligatoirement être atteint.

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique : « Bien noté, nous soumettrons cette modification au vote. Une autre modification est l'intégration des missions du CMUBA dans le RI, à titre de rappel. »

Mme Agnès Fleury, représentant le Président de la Fédération Française de Voile : « Le règlement intérieur modifié ne prévoit pas de modalités de remplacement d'un président d'une commission spécialisée en cas de poste vacant : il est nécessaire de les inscrire. »

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique : « Il est proposé d'élire, pour chaque commission, non seulement un président mais également un vice-président. »

Votes pour la modification du RI, point par point :

- 0 contre
- 0 abstention.

Les modifications suivantes du RI sont adoptées à l'unanimité :

- commission permanente supprimée
- rajout des missions du CMUBA
- possibilité de saisie écrite des membres du CMUBA
- possibilité de reconvoquer la plénière le jour-même si le quorum n'est pas atteint, sauf s'il s'agit de la plénière lors de laquelle le DSB doit être adopté.
- création d'un vice-président pour les commissions spécialisées

M. Jean-Luc Vaslin, directeur de la mer de la Guadeloupe, présente le projet de délibération de nomination de nouveaux membres suppléants représentants du CMUBA au Conseil national de la mer et des littoraux, suite aux élections territoriales qui se sont tenues en mars 2017 à Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Mme Micheline Jacques, présidente de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy, s'interroge sur les modalités de désignation de ces membres.

Mme Oriane Raullet, direction de la mer de la Guadeloupe, précise que les 2 personnes proposées ont été désignées respectivement par chacune des collectivités territoriales.

M. Jean-Marie Hubert, représentant le Président du Conseil régional de Guadeloupe précise que les suppléants participent systématiquement aux travaux nationaux, mais n'ont pas droit de vote.

Vote pour modification des membres suppléants représentants du CMUBA à la CNML :

– 0 contre

– 0 abstention

La modification des membres suppléants est adoptée.

M. Jean-Luc Vaslin, directeur de la mer de la Guadeloupe : « La création d'une commission nautisme soumise au vote aujourd'hui est une préconisation nationale sur laquelle la commission permanente a déjà émis un avis favorable. »

Comme pour toute commission spécialisée, elle sera donc composée de 16 membres du CMUBA, avec la possibilité lors des réunions de convier des experts en complément.

Proposition du respect d'équilibre territorial :

- Membres nationaux : 2 membres (par exemple, la FFV, la FIN, la FFPP, la CNP, etc)
- Martinique : 5 sièges
- Guadeloupe : 5 sièges
- Saint-Martin : 2 sièges
- Saint-Barthélemy : 2 sièges

Vote pour la création de la commission spécialisée « nautisme » :

– 0 contre

– 0 abstention

La création de la commission spécialisée nautisme est adoptée à l'unanimité.

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique : « Un appel à candidature va être lancé pour constituer cette commission avec saisine écrite à venir. Ce modèle peut être retenu pour la création de commissions spécialisées sur d'autres thématiques, comme la formation professionnelle. »

M. Yvon Paquit, représentant le Président de la Communauté d'Agglomération Centre Martinique suggère que la CACEM soit membre de cette commission, car elle est en train d'établir un plan stratégique avec le nautisme comme un des axes essentiels de développement.

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique prend acte de la candidature de la CACEM.

6/ RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CMUBA

Cf. annexe 4 : support présenté en séance.

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique, présente le rapport d'activités du Conseil maritime et rappelle la tenue de la commission permanente en mars dernier à Fort-de-France sur un navire de croisière, clin d'œil à ce secteur qui est porteur dans le bassin. Se sont également tenues 4 réunions délocalisées de la commission DSB sur chacun des 4 territoires du bassin, entre fin 2016 et début 2017. Il ajoute qu'il faudra poursuivre les travaux et notamment

définir les piliers de la stratégie avec une proposition d'ajout d'un pilier spécifique pour la question des risques.

Il rappelle également que le CSTE (conseil scientifique, technique et économique du CMUBA) est un réseau d'experts, de personnes ressources identifiées pour leurs compétences, avec des chefs de file par thème :

- volet environnemental : Agence française pour la biodiversité
- volet économique : Directions de la mer
- volet connaissance : IFREMER et Université des Antilles
- volet prévention des risques : DEAL/BRGM

M. Yvon Paquit, représentant le Président de la Communauté d'Agglomération Centre Martinique propose de faire un lien de travail avec les comités scientifiques pour les comités du littoral, contrat de baie...

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique confirme que ce sont effectivement souvent les mêmes experts qui sont sollicités.

M. Jean-Baptiste Maisonnave, direction de la mer de la Martinique poursuit la présentation du rapport d'activités, à savoir :

- un avis du CMUBA sur la SNLM a été réalisé en octobre 2016 à partir des contributions des membres du Conseil et transmis au niveau national,
- les travaux de toutes sortes de commissions (commission régionale de gestion de la flotte de pêche, commission cultures marines, etc.) contribuent également au travail et à la réflexion sur le DSB,
- enfin, une demande d'appui de l'AFB a été formulée par la commission permanente pour réaliser un outil d'aide à la décision sur l'évaluation de l'impact des activités maritimes sur les écosystèmes marins. L'objectif sera d'abord d'évaluer la contribution de chaque activité à une liste type de pressions puis d'évaluer la sensibilité des compartiments marins aux pressions.

Ce travail permettra d'étayer l'état des lieux. Il sera réalisé pour toutes les thématiques sauf pour les activités pêche et aquaculture, dont l'étude pourrait être portée par l'IFREMER.

Cf. annexe 5 : support de l'AFB présenté en séance.

Mme Michèle Montantin, présidente de l'Union maritime et portuaire de la Guadeloupe : « Les arbitrages que nous aurons à prendre devront se baser sur ce type d'étude. Or cette étude ne porte que sur les activités maritimes ! Si elle ne tient pas compte des pressions terrestres qui ont pourtant un impact majeur sur l'environnement marin, comment ferons-nous ? Nous ne sommes pas sur des continents, il faut tenir compte du fait que la mer entre en terre et de ce que la terre apporte à la mer. Avec une telle étude, nous allons orienter fortement notre DSB. »

Mme Michela Adin, directrice de l'Office de l'eau de la Martinique : « L'Office de l'eau de la Martinique souhaite être associé à ces travaux, qui l'intéressent dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du SDAGE. »

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique s'interroge sur la nécessité de lancer une étude complémentaire à celle de l'AFB pour les pressions terrestres qui s'exercent sur la mer.

Mme Michela Adin, directrice de l'Office de l'eau de la Martinique précise que le SDAGE a un

volet littoral, ce qui est confirmé par le Directeur de la DEAL de Martinique. Le SDAGE peut donc être un outil pour le DSB.

Mme Oriane Raulet, Direction de la mer de la Guadeloupe présente en quelques mots l'étude sur l'économie bleue qui va être lancée en Guadeloupe.

M. Christophe Foucault, représentant de la présidente du Cluster maritime Guadeloupe : « Il est important de faire un diagnostic de cette économie bleue pour pouvoir agir par la suite, et de développer la mise en réseau dans chacun des domaines. Le Cluster Maritime est très content que cette étude puisse enfin avoir lieu en Guadeloupe. ».

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique rappelle qu'en Martinique, le cabinet, chargé de l'étude a bien appréhendé environ 12 000 emplois maritimes, mais il faut bien cerner ce que l'on entend par emploi dans ce secteur. Il est nécessaire de se rapprocher du Cluster maritime national si cela n'a pas été déjà fait, car celui-ci a travaillé sur ces définitions. Par contre, il précise que l'étude n'a pas réussi à élaborer un chiffre d'affaires pour l'économie bleue. Il souhaite à la Guadeloupe de pouvoir récolter cette donnée extrêmement précieuse lors de l'étude.

6/ COMMUNICATION

Mme Oriane Raulet, direction de la mer de la Guadeloupe : « Un mur « padlet », c'est-à-dire un espace partagé en ligne, est mis à disposition de tous les membres du CMUBA en attendant que les sites internet des Directions de la Mer soient pleinement fonctionnels. Tous les documents relatifs au Conseil maritime sont à la disposition de tous sur cette plateforme.

Par ailleurs, le secrétariat du CMUBA envoie à tous les membres une lettre d'information mensuelle pour les informer de l'actualité maritime aux Antilles françaises. ».

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique rappelle que la newsletter est composée d'une rubrique « actualité du CMUBA » et de rubriques « revue de presse » (nationale ou bassin), « veille réglementaire », et « événements/actualités à venir ». Il invite les membres à participer de manière active à l'élaboration de la newsletter en envoyant au secrétariat les informations qu'ils souhaitent diffuser.

7/ CALENDRIER DE TRAVAIL

M. Olivier Laroussinie, délégué à la mer et au littoral – Ministère de la Transition Écologique et Solidaire rappelle le cadrage national. En ce qui concerne la planification stratégique en métropole, les états des lieux des Documents stratégiques de façade (DSF) sont actuellement mis en ligne pour consultation du public : ils sont accessibles sur le site web « Mer/Littoral 2030 » (www.merlittoral2030.gouv.fr). Leur calendrier doit respecter des directives européennes auxquels sont soumis les DSF – ce qui n'est pas le cas des DSB outre-mer. La finalisation et l'approbation des DSF est attendue pour début 2019.

Mme Marie-France Toul, présidente du Comité Eau et Biodiversité de la Martinique, s'interroge sur le calendrier du DSB, car la consultation du DSB pourrait avoir lieu en même temps que l'évaluation à mi-parcours du SDAGE qui se tiendra fin 2018-début 2019, et craint que les 2 exercices ne se confrontent.

M. Patrick Bourven, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique, rappelle que les travaux sur le plan de gestion du parc naturel marin de la Martinique débuteront également d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2018,

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique : « Pour le DSB le calendrier d'approbation sera plutôt sur mi, voire fin 2019, car nous ne sommes pas tenus au calendrier de métropole. Les travaux 2018 à venir vont permettre de terminer l'état des lieux et de définir les orientations stratégiques pour une plénière en novembre/décembre 2018. »

M. Jean-Luc Vaslin, directeur de la mer de la Guadeloupe remercie particulièrement les équipes des directions de la mer qui ont préparé cette plénière et qui travaillent depuis de longues semaines. Il remercie également les membres présents, excusés, et ceux qui ont participé aux travaux menés même s'ils ne sont pas présents ce jour.

La prochaine plénière aura lieu en Martinique fin 2018.